

Décret « son » : un groupe de travail est créé

Des élus demandent un moratoire pour les festivals, le gouvernement lance un groupe de travail pour trouver des solutions d'ici au 31 octobre. **PAGE 3**



ERIC DEGUIN

Les Pays de la Loire quittent le GIP Cafés-Cultures

La région poursuit ses coupes et ne reconduira pas sa subvention de 100 000 euros en 2026. **PAGE 3**

France Music Week révèle son programme

Des rencontres professionnelles internationales sont organisées à la Maison de la radio et de la musique du 17 au 19 juin. **PAGE 6**

Fabrice Roux : « Je souhaite des aides plus importantes pour les indépendants » **PAGE 5**

La lettre du spectacle

L'INFORMATION DES PROFESSIONNELS DU SPECTACLE VIVANT

BIMENSUELLE
N°584
13 juin 2025

Conventionnements : les critères DRAC étrangleront les compagnies artistiques

Désormais loin des réalités, ils conduisent des équipes à renoncer aux demandes d'aides.

C'est la suite logique de l'alerte lancée par LAPAS, l'Association des professionnels de l'administration du spectacle, à l'été 2024 : la diffusion s'effondre. Cette année, ce sont les experts DRAC qui sonnent l'alarme sur des critères d'éligibilité aux aides au projet ou au conventionnement « hors sol » par rapport à la réalité : soit la baisse moyenne de la diffusion de 33 % entre les saisons 2023/2024 et 2024/2025. LAPAS a rebondi et présenté une tribune (*La Lettre du Spectacle*, le 20 mai), signée par l'ensemble de la filière et de très nombreux experts DRAC.

Pour la majorité des compagnies, il est impossible de répondre à ces prérequis, modifiés en 2022, pour déposer une demande de conventionnement en DRAC : 25 représentations sur 2 ans et 70 sur 3 ans pour la danse, 20 représentations sur 2 ans et 70 sur 3 ans pour la musique ou encore 50 représentations sur 2 ans et 90 sur 3 ans pour le théâtre dans deux régions au minimum, 80 représentations pour le cirque, les arts de la rue et les DOM. Conséquence ? LAPAS relève

déjà une chute de 22 % des demandes théâtre et arts associés en Île-de-France. « Nous assistons de façon accélérée à l'immense précarisation des artistes et techniciens », résume Véronique Felnbok, sa présidente.

Un mouvement se lève

« On a rejoint ce mouvement assez facilement, car cela met des mots sur ce qu'on vit tous », témoigne Vincent Roche Lecca, nouveau coprésident de Scène Ensemble (*lire page 4*). Il y a une forme d'unanimité, on est très nombreux à être membre des commissions DRAC. » Mais le directeur de la Scène nationale de Bourg-en-Bresse précise que cette tribune « n'est pas une attaque en règle des DRAC, car on voit les conseillers tordre les critères pour faire rentrer les dossiers ». Lui demande « d'arrêter la machine deux secondes pour réfléchir : certains poussent pour une reconnaissance du volume d'emploi, d'autres pour une piste plus mécanique de baisse des seuils. » Même son de cloche au Synavi (*lire page 4*), dont la directrice assure avoir prévenu la direction générale de la création artistique (DGCA) dès février, et « demandé officiellement un assouplissement des seuils », détaille Claire Moreau. Une circulaire aux DRAC avait été envisagée, dit-elle, mais n'est pas venue. Par

ailleurs, son syndicat demande d'intégrer « les lieux de diffusion non dédiés » dans les critères, avec une réalité : « Partout où on joue, il y a du public », et un slogan : « Une date vaut une date ».

Une réunion le 1^{er} juillet

Pour la trésorière du Syndec, et chorégraphe, Mélanie Perrier (Compagnie 2 minimum), il devait pourtant y avoir des dérogations : « Dans les faits, c'est une exception et non plus la règle ». De plus, elles ne sont pas homogènes sur le territoire. Son syndicat qui a obtenu un rendez-vous avec le DGCA, Christopher Miles, le 1^{er} juillet, a décidé de « l'élargir aux organisations représentant des équipes artistiques : Scène Ensemble et le Synavi ».

Elle est d'autant plus inquiète que les DRAC « respectent de moins en moins l'avis des comités d'experts » et qu'« on demande aux compagnies des copies des coproductions à échelle de trois ou quatre ans » alors que les calendriers ont « rétrécis ».

Et les productions sont ralenties par l'inertie administrative, que ce soit le vote tardif des budgets des collectivités ou l'instruction des demandes (plus de 10 mois). « C'est un effet de domino qui conduit à une hécatombe », cingle Mélanie Perrier. « On pourrait attendre de l'État, qui a une vision panoptique, qu'il soit en capacité d'inventer un système au plus près des besoins et des exigences ». ●

Jérôme Vallette

Festival Off : les pertes de 2024 compensées ?

Impactés par la séquence Jeux olympiques/élections législatives, l'édition 2024 du festival Off d'Avignon fait toujours l'objet d'une demande d'indemnisation portée par La Scène indépendante (*lire page 5*) qui demande un fonds de relance pour les spectacles qui ont joué entre le 27 juin et le 7 juillet 2024. Pourquoi ?

« Nous n'avons pas vu un programmateur de la semaine », résume Fabrice Roux. « Sur la base des pertes, on a envisagé une compensation de billetterie qui couvrirait 15 % de la jauge au tarif AF&C. » Le président du syndicat dit avoir reçu sur ce sujet « un très bon accueil du directeur général de la création artistique Christopher Miles ». Fabrice Roux évoque 1,4 million d'euros qui pourrait aussi venir de l'ASTP car son fonds de relance n'est plus utilisé depuis 2022, dit-il. « Même si c'est 2500 ou 3000 euros par production, c'est toujours ça », poursuit ce président qui assure avoir « incité » ses adhérents, aux budgets serrés, à retourner dans le Off « en leur disant [qu'il] obtiendrait ces aides ». ●